

\*\*\*\*\*

REGION DE L'ADAMAOUA

\*\*\*\*\*

DEPARTEMENT DE LA VINA

\*\*\*\*\*

COMMUNE DE NGAN-HA

\*\*\*\*\*

SECRETARIAT GENERAL

\*\*\*\*\*

BP : 730 Ngaoundéré



Peace-Work-Fatherland

\*\*\*\*\*

ADAMAWA REGION

\*\*\*\*\*

VINA DIVISION

\*\*\*\*\*

NGAN-HA COUNCIL

\*\*\*\*\*

GENERAL SECRETARIAT

\*\*\*\*\*

PO BOX : 730 Ngaoundéré

DECISION MUNICIPALE N° 04/DM/C-NGAN-HA/CIPM/2026 DU 24/04/2026  
PORTANT ATTRIBUTION DE LA LETTRE COMMANDE OBJET DE L'AVIS DE CONSULTATION

RESTREINTE

N°02/AC/C.NGANHA/CIPM/2026 DU 08/04/2026

POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION DU CSI DE MBANG-MBOUM DANS LA COMMUNE DE NGAN-HA  
HA DEPARTEMENT DE LA VINA REGION DE L'ADAMAOUA

« EN PROCEDURE DE GRE A GRE »

FINANCEMENT : Budget d'Investissement Public, Exercice 2026.

LE MAIRE

- Vu la Constitution ;
- Vu le Décret N° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
- Vu le Décret N° 2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;
- Vu L'Arrêté N°0204/A/MINMAP du 03 juillet 2018 portant création des Commissions Internes de Passation des Marchés Publics auprès des Communautés Urbaines, Communes et Communes d'Arrondissements ;
- Vu la Circulaire N°00001/PR/MINMAP/CAB/PR du 25 Avril 2022 relative à relative à l'application du Code des Marchés Publics ;
- Vu la Circulaire N°00001/PR/MINMAP/CAB/PR du 25 Avril 2022 relative à relative à l'application du Code des Marchés Publics ;
- Vu l'Arrêté N°000017/A/MINDDEVEL du 03/03/2020 constatant l'élection de Monsieur AWALOU Mohamadou en qualité de Maire de la Commune de Ngan-ha et de ses Adjoints ;
- Vu la lettre-circulaire N°0000001/LC/MINFI du 04 Janvier 2024 relative à l'Exécution, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution des budgets des Collectivités Territoriales Décentralisées pour l'exercice 2024 ;
- Considérant L'AVIS DE CONSULTATION RESTREINTE N°02/AC/C.NGANHA/CIPM/2026 DU 08/04/2026 SUIVANT L'AUTORISATION DE GRE A GRE N°0152426 /L/PR/MIMAP/SG/DGME/DMBEC/AYSL du 27 FEVRIER 2026 DU MINISTRE DELEGUE A LA PRESIDENCE CHARGE DES MARCHES PUBLICS;
- Considérant le rapport N°02 d'analyse portant sur le dépouillement des offres ; examen des dossiers et proposition d'attribution par la sous-commission ad hoc en date du 22/04/2026.

DECIDE

Article 1<sup>er</sup> : LE GROUPEMENT MHD SARL & Ets SIDDIKI ABOUBAKAR B.P. : NGAOUNDERE, Tél. : + 237 651 50 01 90 / 695 66 58 15 ; est retenu comme attributaire de la lettre commande relative aux travaux de réhabilitation du CSI de MBANG-MBOUM dans la commune de NGAN-HA, Département de la VINA, Région de l'Adamaoua sur financement Budget d'Investissement Public, Exercice 2026 d'un

montant de (20 000 000) vingt millions francs CFA TTC pour un délai d'exécution de soixante (60) jours.

N°	Maître d'ouvrage	DESIGNATION DU PROJET	Entreprise	Montant TTC en FCFA lu lors du dépouillement	Montant TTC en FCFA corrigé	Délai d'exécution	Observations
1	Maire de la Commune de NGAN-HA	travaux de réhabilitation du CSI de MBANG-MBOUM dans la commune de NGAN-HA,	GROUPEMENT MHD SARL & Ets SIDDIKI ABOUBAKAR B.P. : NGAOUNDERE, Tél. : + 237 651 50 01 90 / 695 66 58 15	(20 000 000) vingt millions	(20 000 000) vingt millions	Soixante (60) jours.	Attributaire

**Article 2 :** La présente décision sera enregistrée et publiée dans le journal des marchés publics ou toute autre publication habilitée.

Ampliations

- PREFET/VINA (ATCR)
- DDMAP/VINA
- ARMP/AD/NDERE (pour publication)
- CIPM/C-NGAN-HA
- AFFICHAGE
- ARCHIVES/CHRONOS

NGAN-HA, le 24 AVR 2026

Le Maire,  
(Autorité Contractante)



*Mohamadou*

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix-Travail-Patrie

\*\*\*\*\*

REGION DE L'ADAMAOUA

\*\*\*\*\*

DEPARTEMENT DE LA VINA

\*\*\*\*\*

COMMUNE DE NGAN-HA

\*\*\*\*\*

SECRETARIAT GENERAL

\*\*\*\*\*

BP : 730 Ngaoundéré



REPUBLIC OF CAMEROON

Peace-Work-Fatherland

\*\*\*\*\*

ADAMAWA REGION

\*\*\*\*\*

VINA DIVISION

\*\*\*\*\*

NGAN-HA COUNCIL

\*\*\*\*\*

GENERAL SECRETARIAT

\*\*\*\*\*

PO BOX : 730 Ngaoundéré

COMMUNIQUE N°        /        /        / DM/C-NGAN-HA/CIPM/2026

PORTANT PUBLICATION DE RESULTAT DE L'ATTRIBUTION DE LA LETTRE COMMANDE OBJET DE  
L'AVIS DE CONSULTATION RESTREINTE EN PROCEDURE DE GRE A GRE  
N° 02/AC/C.NGANHA/CIPM/2026 DU 08/04/2026 ;

Le Maire de la Commune de NGAN-HA, Autorité Contractante communique :

L'entreprise suivante est retenue comme attributaire de la lettre commande relative aux travaux de réhabilitation du CSI de MBANG-MBOUM, dans la commune de NGAN-HA, Département de la VINA, Région de l'Adamaoua :

N°	Maître d'ouvrage	DESIGNATION DU PROJET	Entreprise	Montant TTC en FCFA lu lors du dépouillement	Montant TTC en FCFA corrigé	Délai d'exécution	Observations
1	Maire de la Commune de NGAN-HA	travaux de réhabilitation du CSI de MBANG-MBOUM dans la commune de NGAN-HA,	GROUPEMENT MHD SARL & Ets SIDDIKI ABOUBAKAR B.P. : NGAOUNDERE, Tél. : + 237 651 50 01 90 / 695 66 58 15	(20 000 000) vingt millions	(20 000 000) vingt millions	Soixante (60) jours.	Attributaire

Le mandataire de ce groupement est invité à se présenter dès diffusion du présent communiqué, et au plus tard dans les sept (07) jours suivants à la commune de Ngan-Ha en vue de la souscription du projet de lettre commande. Passé ce délai, l'Autorité Contractante se réserve le droit d'annuler l'attribution.

Ampliatis

- PREFET/VINA (ATCR)
- DDMAP/VINA
- ARMP/AD/NDERE (pour publication)
- CIPM/C-NGAN-HA
- AFFICHAGE
- ARCHIVES/CHRONOS

NGAN-HA, le 24 AVR 2026

Le Maire,

(Autorité Contractante)



*Mamadou Mahamadou*